

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015

L'an deux mil quinze le vingt Mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie GILLE, Maire

Étaient présents : Mr ADNET Bruno, Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mr PERNET Gilbert, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST

Absent excusés : Mme Ophélie PERARDEL et Mr Christophe PRINCE.

Mr PRINCE Christophe ayant donné pouvoir à Mme SONGY Catherine

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Bruno CAPT est désigné pour remplir cette fonction.

MARCHE DES PRODUCTEURS DE PAYS :

Mr Benoît Francart, Président de l'Association des Producteurs du marché de Matougues et Mr Eloi Chaumeille, responsable de la communication, présente le marché des producteurs de pays qui a lieu à Matougues tous les 1^{er} samedis de chaque mois. Ce marché « Fermier » est né en 2003 d'une idée de Mr Benoît Jacquinet aidé par 3 ou 4 collègues.

En 2009 le marché s'installe chez Mr et Mme Joël Hoffmann.

En octobre 2012 le Marché Fermier devient le marché des producteurs de pays et l'association est créée, elle fait partie du réseau Bienvenue à la Ferme.

Leur but est de promouvoir et valoriser les produits locaux : artisan et producteur agricole.

Sur le marché il y a 13 producteurs permanents : Foie gras, pigeons, pain, volaille, farine, escargots, porc des Ardennes, charolais, caille de l'Aube, lentillons et des saisonniers : truffes, fraises, asperges.

Un nouveau producteur vient rejoindre l'association, il est installée sur Juvigny et fabrique de la bière.

C'est le seul marché dans le département.

La fréquentation est d'environ 500 personnes en octobre, novembre et décembre.

Le Chiffre d'affaires aujourd'hui est de 14 à 15 000 €.

Tous les producteurs versent une cotisation à l'association et un droit de stand.

Mr Francart indique que des animations vont avoir lieu avec 1 cuisinier qui préparera des plats sur place avec des produits locaux.

Puis il demande si la commune peut les aider, notamment par l'installation de signalétique aux entrées afin de mieux faire connaître ce marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De donner son accord pour la pose de signalétique aux entrées de la commune et dans les vitrines qui vont être installées sur la RD3.

POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL :

Mr le Maire indique que Mr Cédric Linard donne entière satisfaction, il a été décidé de lui octroyer des heures supplémentaires à raison de 10 h par mois,

Concernant Mme Véronique Kessler qui est à 25/35^{ème}, il y a lieu de passer son temps de travail à 26/35^{ème}, en effet la fréquentation des écoles et de familles rurales dans la salle des fêtes et dans la petite salle génère des heures de travail supplémentaire au niveau de l'entretien.

Pour Mr Marc Kessler il peut prétendre de par son ancienneté à un avancement de grade au 1^{er} avril 2015. Mr Kessler sera donc nommé Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe à cette même date.

Enfin Mr Bernard Breton est embauché en contrat à durée déterminée dans la commune de Jâlons à raison de 15/35^{ème} dans un premier temps et à 17h30/35^{ème} par la suite. Il restera à Matougues pour assurer le remplacement de Mr Linard, actuellement en arrêt maladie, et ce jusqu'à la fin de l'année. Il conserve son contrat à la Communauté d'Agglomération pour assurer les cantines du midi.

CHATEAU D'EAU :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que des dégradations importantes dans le réservoir du château d'eau nous ont été signalées par Véolia lors de leur visite annuelle. Il indique que nous avons demandé un diagnostic à l'entreprise RESINA, spécialiste de ces travaux, et nous avons reçu leur devis qui s'élève à 53 885.74 € HT ;

Le conseil municipal souhaite que des entreprises concurrentes soient contactées.

Il semble également que l'Agence de l'Eau puisse subventionner ces travaux une demande sera faite en ce sens.

Maintenant se pose la question de savoir si on conserve le château d'eau puisque étant raccordé au réseau de Bisseuil il n'est pas absolument nécessaire de passer par le château d'eau pour la distribution dans la commune, mais après réflexion le Conseil Municipal décide de garder le château d'eau, car en cas de coupure du réseau d'eau de Bisseuil suite à un problème (pollution, autre), une réserve de 48 heures serait disponible pour les usagers.

Mr Adnet fera quand même chiffrer la démolition du château d'eau pour information.

PLANTATION RD3 :

Mr Miguel conseiller Fleurissement à la Région est venu en mairie le 20 février 2015 pour apporter des conseils pour la mise en place des végétaux sur la traverse RD3.

C'est l'Entreprise Defontaine qui interviendra pour semer le gazon le long de la RD3 en mai prochain.

Le montant de ces travaux s'élève à 2146 € TTC,

Puis il faudra envisager les plantations et protections.

Pour les devis de plantation : la fourniture se monte à 7500 € et la main d'œuvre à 5000 € TTC.

PROJET VOIRIE :

Mr Adnet informe le Conseil Municipal d'une réunion avec la commission du Plan le 24 février. Un chiffrage de l'enfouissement des réseaux a été établi comme suit :

EDF 100 € du mètre linéaire

Télécom 100 € du mètre linéaire,

Eclairage public 1500 € du lampadaire,

Bordure macadam 100 € du mètre carré,

Enduisage 8 € le mètre linéaire - Gravillonnage 3€le mètre linéaire

Les rues qui sont retenues pour ces travaux sont :

- La rue des Juifs
- La Grande Rue
- La rue de la Dime

Mr Adnet indique que les services de la Communauté d'Agglomération ont été contactés pour établir un chiffrage pour 2015 pour la réfection de la rue de la Dime, le bout de la Grande Rue côté lagunes et le Chemin de Saint-Pierre.

Ces services sont mis à disposition de la commune en tant que maître d'œuvre, leurs honoraires s'élèvent à 5 % des travaux et la commune s'engage pendant 2 ans 2014-2015. Une convention sera signée avec la Communauté D'Agglomération de Châlons à cet effet.

Puis il est envisagé sur 4 ans avec effacement de réseaux la réfection de la rue des Juifs, le restant de la Grande Rue, la rue du Moulin.

Il est prévu également le remplacement des lampes au sodium sur la RD3 par des LED, soit par le remplacement de l'appareillage complet soit par l'adaptation sur l'appareillage existant. Ces modifications seront à faire chiffrées. Sachant que les LED consomment moins et durent plus longtemps.

QUESTIONS DIVERSES :

SYMEB :

Mr Bruno CAPT fait le compte-rendu de la réunion du SYMEB (Syndicat Mixte des Eaux de Bisseuil) qui a eu lieu le 9 mars 2015, il indique que la surtaxe de 8 centimes du mètre cube est reconduite par les membres du comité syndical.

Il précise que le champ de protection du captage est placé en vigie pirate car des vols de grillage ont déjà eu lieu, donc des problèmes de pollution peuvent survenir.

Il conclut en indiquant que le secteur de Vertus et d'Épernay souhaiteraient se raccorder au SYMEB et que cela est tout à fait possible avec la capacité du captage. Par contre Châlons n'intéresse pas le SYMEB du fait de l'éloignement.

SITE INTERNET :

Le site est prêt sur le serveur JVS et opérationnel depuis le 30 mars 2015 sur www.matougues.fr.

TRAVAUX A L'ANCIENNE POSTE :

Des travaux d'isolation (laine de verre, placo) ont été réalisés par les employés communaux, deux pièces ont été créées, il reste une cloison à abattre. Ces travaux sont réalisés essentiellement l'hiver et par temps de pluie.

Le petit camion (Piaggio) est toujours en réparation aux établissements Collard.

CIMETIERE :

L'allée est terminée, une remarque a été faite sur la dangerosité des bordurettes, des jardinières seront installées pour mieux visualiser le risque.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.

**Le Maire,
Pierre-Marie GILLE**